

La TRIFOUILLETTE® Kids 2022

7^{ème} édition

Règlement

Article 1 : LA TRIFOUILLETTE® KIDS

L'association Comité d'Animation d'Igny, organise des épreuves de course à pied nature dans le cadre des Festi'Vallée d'Igny® :

Le dimanche 10 Septembre 2022, deux épreuves de courses pour enfants, conformes au règlement des courses hors stade de la FFA :

- ❖ Course Poussin : 1300 m
- ❖ Course Benjamin / Minime : 3200 m initiation au trail nature

Article 2 : DEPARTS et PARCOURS

Les départs et arrivées sont localisés au Verger St Nicolas, avenue Jean Jaurès à Igny (91430).

Les horaires de départ sont :

- ❖ 11h00 pour l'initiation au trail nature de 3200 m,
- ❖ 11h30 pour la course 1300 m,

Des coureurs, ouvreurs et serre-files, encadrent chaque course.

La course 1300 m se déroule dans l'enceinte du Verger de Saint Nicolas, et est ralentie pendant quelques hectomètres par un ou deux coureurs adultes.

La course d'initiation au trail de 3200 m se déroule dans le Verger de Saint Nicolas et le Bois de Verrières le Buisson. Cette course comporte quelques côtes en chemin en tant qu'initiation au trail.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font :

- ❖ Par internet, sur le site : <https://www.billetweb.fr/trifouillette-2022-version-kids>
- ❖ Lors du forum des associations le 3 Septembre 2022 au terrain d'évolution rue de Lovenich à Igny, 91430
- ❖ Sur place le samedi 10 à partir de 10h00 au Verger de Saint Nicolas.

Montant de l'inscription : 8 €

Article 4 : LICENSES, CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Participants licenciés :

Les courses sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence en cours de validité à la date de la compétition, selon la liste ci-dessous/

- Licenciés FFA, titulaires d'un Pass running ou d'un Pass J'aime Courir délivrés par la FFA,
- Licenciés UNSS ou UGSEL, dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- **Attention :** les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme » ou « course à pied ».

Les jeunes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence 2021-2022. Les athlètes en cours de mutation devront indiquer le club choisi et son n° d'affiliation pour la saison 2022-2023.

Participants non licenciés :

Tout participant non-licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie portant les mentions de non contre indication à « **la pratique de la course à pied en compétition** » ou de « **la pratique à l'athlétisme en compétition** » datant de **moins d'un an à la date de la course.**

Autorisation parentale :

Pour les athlètes mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Elle sera signée par un parent ou tuteur légal à l'inscription ou au retrait du dossard. (modèle disponible sur le site <https://www.caprunningigny.fr/trifouillette-kids>).

Article 5 : DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu au stand de La Trifouillette® Kids, situé au bas du Verger de Saint Nicolas le samedi 10 Septembre 2022 à partir de 10h00,

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 6 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Les premiers et premières de chaque catégorie seront récompensés. Il n'est pas fait de classement officiel pour ces courses.

Seuls les présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Un souvenir sera offert à chaque participant/te au retrait du dossard.

Article 7 : RAVITAILLEMENT - SIGNALÉTIQUE

Un ravitaillement sera tenu sur la zone de départ/arrivée, au village La Trifouillette®.

La sécurité sera assurée par les signaleurs disposés sur le parcours.

Article 8 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale est assurée par une antenne d'un organisme officiel de sécurité comme la Croix-Rouge ou la Croix Blanche, localisée dans le Verger St Nicolas, proche de la zone de départ et d'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 9 : RESPONSABILITE

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents et/ou accompagnants avant et après la course.

Pendant la course, la responsabilité de l'organisation est assurée selon l'article 9 du présent règlement.

Article 9 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade. La protection sanitaire sera assurée par un organisme officiel (Croix-Rouge, Croix Blanche, ou tout autre organisme accrédité).

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Article 10 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des enfants, l'association Comité d'Animation d'Igny se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne pourra être exigé des parents ou accompagnants.

Article 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les parents ou accompagnants / responsables légaux des enfants participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la TRIFOUILLETTE® ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "La TRIFOUILLETTE®", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12: LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.